

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL092-14

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE,
S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA,
C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE,
H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Dispositif de réussite éducative - financement des activités.

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) a pour but de repérer les enfants et les jeunes en difficulté.

Ce dispositif est une démarche de la politique de la ville. Il s'appuie sur une mobilisation des différents acteurs tels que l'éducation nationale, la médecine scolaire, Gières-Jeunesse, le milieu associatif, les services municipaux, les professionnels de secteur et les familles.

Il propose un soutien individualisé pour aider l'enfant à surmonter ses difficultés, notamment en épaulant les parents dans leur fonction éducative et met en place, avec l'accord et l'implication de ces derniers, des actions relevant de différents domaines (santé, scolarité, loisirs, sport, culture, social...) adaptées à ses besoins spécifiques.

Afin d'assurer le financement de ces actions, une facture sera établie auprès des associations concernées (A.C.L., ...).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'autoriser le remboursement des dépenses réalisées par les associations partenaires pour les actions mises en œuvre sur production des justificatifs des dépenses,
- de dire que les crédits sont inscrits sur le budget 2014.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI